

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3803)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL61

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 30

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« c) Les quatrième et dixième alinéas et la seconde phrase de l'avant-dernier alinéa sont supprimés ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel ou de coordination avec la loi République Numérique.